



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-133-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Charles LEONARDI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la stratégie de territoire intelligent 2019-2022 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'adoption par le Conseil communautaire du 1^{er} mars 2021 de la feuille de route « Numérique & smart city » ;

Considérant que le projet de mise en œuvre d'actions de médiation numérique est éligible à la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020 : « Renforcer les services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique », avec pour objectif spécifique régional : « augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative » ;

Vu la délibération du bureau du 13 juillet 2021 approuvant le projet de mise en place d'actions de médiation numérique intégré à la feuille de route « Numérique & Smart City » et son plan de financement pour un montant de dépenses de 155 750 € HT ;

Considérant le recrutement à la date du 20 septembre 2021 d'un conseiller numérique financé par la Banque des territoires, et par conséquent sa prise en charge d'une partie des animations prévues dans le projet de mise en place d'actions de médiation numérique ;

Considérant que le besoin en prestataires pour assurer l'animation des ateliers de médiation numérique peut être réduit, le montant du projet s'établit à présent à 116 000€ HT ;

Considérant que le plan de financement associé à la demande de financement auprès de l'Investissement Territorial Intégré au titre de la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020, doit être actualisé ;

OBJET : Modification du plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification du plan de financement du projet de mise en place d'actions de médiation numérique, et la demande de financement associée auprès de l'Investissement Territorial Intégré au titre de la priorité d'investissement 2c du PO FEDER 2014-2020, comme suit :

- **Dépenses** 116 000 € HT
- **Recettes**
 - o PO FEDER 2014-2020 (PI 2c)- ITI : 50 % soit 58 000 €
 - o CAB (autofinancement) : 50 % soit 58 000 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **15 DEC. 2021**
et publication ou notification
du **15 DEC. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI